

DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le jeudi 18 janvier 2024
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 30 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2324.001 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Négociation nationale / Entente de principe (vote secret)

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.02** Que le procès-verbal de la 5^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 16 mai 2023 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 23 janvier 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

NÉGOCIATION NATIONALE / ENTENTE DE PRINCIPE

- 01.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal accepte l'entente de principe du 23 décembre 2023 sur la négociation sectorielle et intersectorielle, intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Gouvernement du Québec.

